

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 6 mars 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°23

DÉCISION N° 0-8698-2009/DEF/EMM/EMO
portant changement de port base du bâtiment de commandement et de ravitaillement « Var ».

Du 19 février 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine.*

DÉCISION N° 0-8698-2009/DEF/EMM/EMO portant changement de port base du bâtiment de commandement et de ravitaillement « Var ».

Du 19 février 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 3 5 0 S

Référence :

Décision n° 220/DEF/EMM/OPL/EMO du 12 juin 2006 (BOC/PP 20, 2006, texte 45. ; BOEM 570-0.2.6) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°11 du 6 mars 2009, texte 23.

Le bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR) « *Var* », affecté au commandement de la zone maritime de l'océan Indien, sera basé à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) à compter du 1^{er} avril 2009.

Il demeure placé sous le commandement organique de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Jacques LAUNAY.